

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Déclaration complémentaire de création ou de suppression de supports intervenues entre le 2 janvier et le 31 décembre

(Articles L.2333-9 à L.2333-16 du C.G.C.T.modifiés par l'article 171 de la loi LME 2008-776 du 4 août 2008 et le décret 2013-206 du 11 mars 2013)

Nom prénom ou raison sociale :

Nom de l'enseigne commerciale :

Adresse de l'exploitation :

Adresse de facturation si différente :

Tél/mail :

Type de support	Surface en m2	Date de création	Date de suppression	Prorata temporis (mois)	Surface rectifiée en m2	Tarif	Somme à rectifier
<u>Enseignes scellées au sol > 7m2 et ≤ 12m2</u>							
<u>Toutes enseignes > 12m2</u>							
<u>Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques</u>							
<u>Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques</u>							
Total du ou à percevoir							

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce

Préenseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée

Dispositif publicitaire : tout support, à l'exclusion des enseignes et préenseignes, susceptibles de contenir une publicité

Je soussigné(e).....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

A....., Le.....

Cachet entreprise

Signature

Document à retourner dans les 2 mois qui suivent la création ou la suppression des supports:

Mairie de Feytiat, Place de Leun, 87220 FEYTIAT ou à l'adresse mel : mchiono-levy@ville-feytiat.fr (tél 05 55 48 43 12)

Un avis des sommes à payer ou à recevoir vous sera envoyé par le TRESOR PUBLIC